REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n° 20182310-0070

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 18 octobre 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents: 15
Mme Béatrice ALLOSIA. M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4
M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : 1
M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR.

Monsieur le Maire

Rappelle que par délibérations successives en date du 25 novembre 2014 et du 22 décembre 2014, le Conseil municipal de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'est prononcé favorablement sur le lancement des procédures de réalisation de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif.

Rappelle que le Conseil municipal de Saint-Bonnet-en-Champsaur en date du 23 février 2017 a retenu l'entreprise Saunier pour la réalisation de ces deux schémas *(montant de 50.400€ HT pour la partie eau potable et de 5.300€HT pour la partie assainissement).*

Propose au Conseil municipal de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'eau (AERMC) et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux SDAEP Eau potable	33.000€	Conseil Départemental	7.660€
Travaux SDAC Assainissement collectif	5.300€	Agence l'eau	0€
		Commune Autofinancement	30.640€
TOTAL DEPENSES HT	38.300€	TOTAL RECETTES HT	38.300€

Délibération n°
20182310-0070

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Approuver le plan de financement présenté ci-dessus;
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	1
Pour :	16
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2018

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

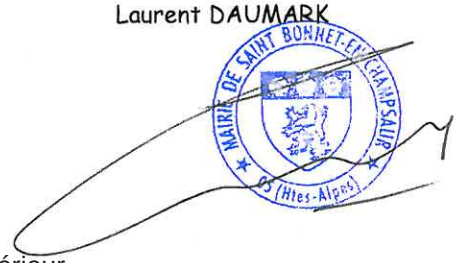

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20181023-20182310-0070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2018
Publication : 24/10/2018